

Initiatives ministérielles

En dépit de cela, en dépit du fait que je m'inquiète parfois de l'avenir de notre pays, je pense qu'il y a au Canada et dans l'ensemble des régions un sentiment profondément ancré que nous devrions rester unis. Un large consensus se fait sur la nécessité de trouver les moyens de réformer nos institutions qui donnent encore plus de sens à la nôtre et qui cimentent le pays, ainsi que sur la nécessité de trouver des moyens d'exprimer cette tolérance et de manifester cette générosité en maintenant le pays uni au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle.

Je suis optimiste quant à l'avenir du Canada. Je suis convaincu que notre pays a bel et bien un avenir, et le geste d'aujourd'hui est, à mes yeux, une étape très concrète en vue de faire encore davantage du Canada un pays où il fait bon vivre, et ce, non seulement pour la minorité acadienne, non seulement pour le Nouveau-Brunswick, mais pour l'ensemble des Canadiens, quelle que soit leur province ou territoire d'appartenance.

Mme le vice-président: Avant de poursuivre, je dois présenter officiellement à la Chambre la motion qui a été proposée par le chef de l'opposition un peu plus tôt. M. Chrétien, appuyé par M. Young (Acadie—Bathurst), propose:

Qu'on mette maintenant la question aux voix.

[Français]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que je participe à ce débat historique qui porte sur une motion de résolution autorisant une modification de la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y enchâsser: 1) que la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion; 2) que le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et privilèges cités plus haut est confirmé.

Les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick ont fait preuve de beaucoup de compréhension et de générosité, et c'est cet esprit de libéralité et de magnanimité qui permet aujourd'hui que soit inscrit dans notre Constitution ce principe d'égalité si important pour l'épanouissement et l'harmonie de notre population.

La reconnaissance de ces droits est, pour la communauté acadienne de ma province, le résultat d'une très longue lutte. Il y a un siècle, le peuple acadien se dotait de quelques emblèmes de ralliement tels un drapeau, un

hymne ainsi qu'une Fête nationale. De ces gestes d'importance symbolique émerge un nationalisme défensif, dont la préoccupation première est de conserver sa langue, sa culture et sa religion. Éventuellement, des instruments de développement économique sont mis sur pied afin d'assurer la survie des rescapés de Grand-Pré, dont le Mouvement coopératif acadien.

Avec l'élection de Louis Robichaud en 1960, le premier premier ministre acadien élu au Nouveau-Brunswick, des pas de géants s'effectuent, dont la création, en 1963, de l'Université de Moncton et la promulgation, en 1969, de la Loi sur les langues officielles.

Il est important de souligner que le Programme de chances égales, lancé par Louis Robichaud dans les années 60, est l'élément essentiel, quant à moi, qui permet aujourd'hui aux Acadiens et aux Acadiennes d'être reconnus sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens d'expression anglaise.

Deux personnes qui ont suivi les traces de M. Robichaud méritent aussi toute notre reconnaissance, soit celui qui est devenu premier ministre en 1970, feu Richard Hatfield, ainsi que le premier ministre actuel, l'honorable Frank McKenna qui, le vendredi 4 décembre, assurait l'adoption, par l'Assemblée législative de ma province, de la résolution reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

Je veux remercier mes collègues de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, dont la collaboration fait que nous participons à cet événement marquant dans l'histoire de l'Acadie, du Nouveau-Brunswick et du Canada. L'appui à la résolution du premier ministre McKenna par le chef du Parti conservateur du Nouveau-Brunswick, Dennis Cochrane et par ses députés, ainsi que l'appui du chef du Nouveau Parti démocratique, M^{me} Elizabeth Weir, est une preuve tangible que l'amitié et la bonne entente entre les deux communautés de langues officielles du pays sont possibles.

Je désire remercier le gouvernement du Canada, dirigé par le premier ministre, appuyé par le député de Madawaska—Victoria et ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pour le geste qui est posé aujourd'hui.

Je suis très honoré d'être témoin de ce jour historique en compagnie du chef de l'opposition, qui a parrainé l'enchâssement, dans la Constitution, de la Charte des droits et libertés et qui représente un grand nombre d'Acadiens et d'Acadiennes à titre de député de Beauséjour, dans ma province. Cette coïncidence m'amène à dire que le hasard fait toujours bien les choses pour ceux qui savent persévérer.